DATE DE RETENUE du passeport ou document de voyage par le service de la police aux frontières de Coquelles : le 27 décembre 2012.

3- MODALITES DE RESTITUTION DU PASSEPORT OU DOCUMENT :

Considérant que la retenue du passeport a pour seul objet de garantir qu'un étranger en situation irrégulière sera en possession du document permettant d'assurer son départ effectif du territoire national, sans qu'il soit fait obstacle à l'exercice par l'étranger du droit de guitter le territoire national et de ses autres libertés et droits fondamentaux; A toute demande formulée par M. A de restitution du document retenu en vue du départ effectif avant l'expiration du délai d'un mois qui lui est imparti pour quitter la France, son passeport lui sera remis sans délai au lieu où il quittera le territoire français. A cet effet, au moins deux jours avant la date du départ effectif, l'intéressé communiquera à l'administration son lieu de destination et le poste frontière qu'il empruntera pour quitter la France. Si le document de voyage retenu n'est pas réclamé par M A Hajri Ha français. Il sera conservé par le service de police aux fins de mise à exécution forcée de l'éloignement et à l'issue des délais légaux, il sera transmis, par lettre recommandée aux autorités consulaires territorialement compétentes dont relève l'intéressé. 4 - RECOURS: Vous êtes informé (e) qu'il vous est possible d'intenter devant le tribunal administratif un recours contre la décision de l'Administration de retenir votre passeport ou document de voyage, dans un délai de deux mois à compter de cette décision, ce délai ne faisant pas obstacle à l'exécution de celle-ci. Fait à Coquellesle_27 décembre 2012_ cochez ci-après les cases correspondantes et rayer les mentions inutiles ☐ Après notification en langue étrangère qu'il (elle) comprend ☐ Lecture faite par intéressé (e) qui sait lire le français ☐ Lecture faire par nous même, l'intéressé (e) ne sait pas lire le français Après notification par le truchement de M . AZIJA Yai'n , qu'il (elle) comprend est invité (e) à signer avec le présent Le fonctionnaire de police L'intéressé (e) L'interprète (nom et prénom)

Notice de renseignements:

Madame, Monsieur Monsieur le Préfet du Nord, Pas-de-Calais vient de prendre une mesure d'Obligation de Quitter le Territoire qui vous a été notifiée. Vous devez quitter la France.

Traduction: Zonja, Zotëri Zotëri prefekti i Nord Pas de Calais merrë vetëm një masë e detyrimit të largohen nga territori që është njoftuar.ju duhet të largohen nga Franca.

Vous avez en votre possession une mesure de rétention de passeport qui vaut titre d'identité.

Traduction : ju keni në posedim tuaj nje masë e mbajtjes së identitetit të pasaportës është Vlera e një indentiteti.

Pour que votre passeport vous soit rendu, vous devez rendre à la gare de "Lille Europe" à LILLE et vous présenter le mardi ou le vendredi de chaque semaine avec en votre possession un billet de train pour le train EUROSTAR numéro 9136 à destination de Bruxelles (Belgique).

Traduction: pasporta juaj do të léshohet ju duhet të shkoni në stacioni Lille Europe në LILLE dhë të paraqesë të <u>martën</u> ose të <u>premte të çdo jave</u> në posedim tuaj me një biletë treni për në tren EUROSTAR numér 9136 në destinacion për Bruxelles (Belgjik)

Les horaires sont : Départ de Lille EUROPE : 16H30, Arrivée BRUXELLES 17H05 Traduction : Orari është : Largim nga <u>Lille Europe: 16h30</u>, Mbërritje në <u>Bruxelles: 17h05</u>

Votre passeport vous sera rendu dès que les fonctionnaires de Police présents SUR LE QUAI DE LA GARE auront constaté votre départ effectif en direction de la Belgique.

Traduction: Pasaporta juaj do të kthehet sa më shpejt që oficerët e policisë të pranishëm në platformën e stacionit kanë gjetur largimin tuaj aktuale ndaj Belgjikës.

Nous attirons votre attention de vous présenter sur le quai de la gare 30 minutes avant afin que les vérifications puissent s'effectuer sereinement

Traduction: ne tërheqim vëmendjen tuaj për të paraqitur në platformën e stacionit 30 minuta para në mënyrë që kontrollet mund të bëhet me qetësi.